

DIRECTION GENERALE DES DOUANES



Abidjan, le

NOTE DE SERVICE N° 31 /DGD/DU 06 FEV 2014
(DIFFUSION GENERALE)

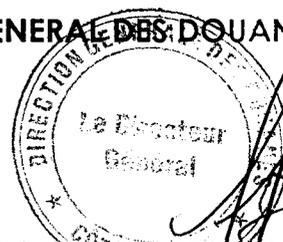
Objet : Révocation de mandat de Représentant.

Réf. : FJ/nl/052/2014

J'ai l'honneur d'informer l'ensemble du service, que **Monsieur PIERRE HOUARD** n'est plus membre du personnel de la société Transit Transport Service (**TTS**), et ce depuis le 16 janvier 2014.

Par conséquent, et depuis cette date, l'intéressé n'est plus habilité à agir au nom et pour le compte de ladite société.

LE DIRECTEUR GENERAL DES DOUANES



Col. Maj. ISSA COULIBALY